

# Modification du contrat de fonds

## Pictet CH Institutional

Pictet Asset Management | 7 février 2025

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds:

### §6. Parts et classes de parts

La lettre a. dans la description des classes de part de catégorie "Z" se lit désormais comme suit :

- a. Les parts des classes de la catégorie « Z » sont accessibles sur demande à condition que les parts en question fassent l'objet d'un contrat de mandat de gestion, de service ou de rémunération conclu avec une entité du groupe Pictet.*

La lettre a. paragraphe i. dans la description des classes de part de catégorie "Z0" se lit désormais comme suit :

- i. à condition que les parts en question fassent l'objet d'un contrat de mandat de gestion, de service ou de rémunération conclu avec une entité de Pictet Asset Management et portant explicitement sur la/les classe(s) de parts concernée(s) de la catégorie « Z0 »;*

### §8. Politique de placement

La lettre a. paragraphes ii. De la politique de placement du compartiment – *Foreign Bonds Tracker* se lit désormais comme suit :

- ii. parts d'autres placements collectifs de capitaux (au maximum 10% des avoirs du compartiment) qui selon leur documentation placent leur fortune ou une partie de celle-ci selon les directives de ce compartiment;*

§19. Rémunération et frais accessoires à la charge de la fortune du fonds

La classe de part HZX CHF est ajoutée au tableau de rémunérations du compartiment – *World ex Swiss Equities Tracker US TE* :

Pictet CH Institutional - World ex Swiss Equities Tracker US TE

Classe de part	COMMISSIONS DE LA DIRECTION DE FONDS		COMMISSIONS DE LA BANQUE DEPOSITAIRE
	Commission d'administration, taux annuel	Commission de gestion, taux annuel	Commission de garde, taux annuel
IX USD, IX dy USD	0.04% maximum	0.30% maximum	0.03% maximum
JX USD, JX dy USD	0.04% maximum	0.25% maximum	0.03% maximum
PX USD, PX dy USD	0.04% maximum	0.35% maximum	0.03% maximum
ZX USD, HZX CHF, ZX dy USD	0.03% maximum	Selon contrat avec chaque investisseur	0.03% maximum
ZOX USD, ZOX CHF, ZOX dy USD	Selon contrat avec chaque investisseur mais au maximum 0.31%		

**Nous signalons aux investisseurs qu'ils pourront, dans les 30 jours qui suivent la présente publication, faire valoir auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, leurs objections aux modifications proposées ci-dessus, ou demander le paiement de leurs parts en espèces selon les dispositions du fonds régissant le remboursement des parts.**

**Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.**

Genève, le 7 février 2025

**La direction de fonds**  
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

**La banque dépositaire**  
Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

